



**Flash infos SSE N° 8 :
ACCIDENTS MORTELS
CHEZ 2 ENTREPRISES PARTENAIRES D'ENEDIS**

Votre protection et votre sécurité étant notre priorité, merci d'animer une causerie relative aux fait cités par ENEDIS.

Temps d'arrêt collectif suite accidents du travail mortels chez deux entreprises partenaires d'Enedis

Bonjour à tous

J'ai le regret de vous faire part de deux Accidents du Travail mortels chez deux entreprises partenaires d'Enedis survenus à deux jours d'intervalle :

- En Lorraine un salarié s'est fait écrasé par son engin à la fin de son chantier: il partait, il est descendu de son engin qu'il a laissé tourner car il avait dû oublier quelque chose..... L'engin l'a rattrapé.

- En Alsace, une entreprise réalisait un chantier de PDV sur un terrain avec une forte déclivité.

Elle avait loué une nacelle à chenille qui s'est renversée dans une phase de travail encore inconnue.

Un des 2 salariés de l'entreprise situé dans le bac est décédé dans la chute, l'autre est grièvement blessé.

Ces deux accidents terribles me conduisent à vous demander instamment de faire réaliser un temps d'arrêt collectif à vos équipes sur les chantiers ce matin.

Merci

Cordialement

Cecile VIAUD



En effet, vous pouvez constater que dans ces écrits, ce genre d'accident est susceptible d'arriver chez nous.

**Il est donc important et obligatoire de stationner les engins avec les freins de stationnement,
bien vérifier la pose au sol des équipements et la stabilité des sols.**

Restez vigilant !